

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 80-295 du 14 Octobre 1980

portant nomination du Camarade
Capitaine OCHOUMARE Ironou Daniel
en qualité d'Intendant Militaire
Adjoint.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'Ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promul-
gation de la Loi Fondamentale de la République Populaire
du Bénin ;
- VU le décret N° 80-39 du 12 février 1980 portant composition
du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU l'Ordonnance N° 77-14 du 25 mars 1977 portant création
des Forces Armées Populaires du Bénin ;
- VU l'Ordonnance N° 80-2 du 6 février 1980 portant Statut
Général des Personnels Militaires des Forces Armées
Populaires du Bénin ;

SUR Proposition du Ministre de la Défense Nationale ;

Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en
sa séance du 8 Octobre 1980 ;

DECRETE :

Article 1er. - Le Camarade Capitaine OCHOUMARE Ironou Daniel
ayant satisfait aux examens de sortie de l'Ecole Supérieure
de l'Intendance, est nommé par assimilation Intendant Mili-
taire Adjoint.

.../...

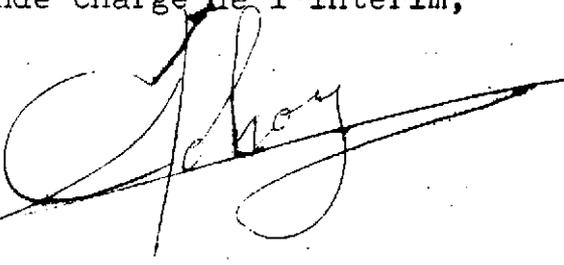
Article 2. - Le Ministre de la Défense Nationale est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 14 Octobre 1980

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Pour le Ministre des Finances absent,
Le Ministre de l'Information et de
la Propagande chargé de l'intérim,


Martin Dohou AZONHIHO

Ampliations : PR 8 CC du PRPB 4 CS 6 ANR 4 SGG 4 SPD 2
MF-MDN 10 autres Ministères 20 Cab.Mil 10 EMGFAP 8 EMFDN-
EMFSP 8 DSI 4 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE et ses sections 4 DCCT-
ONEFI-Gde Chanc. 3 DB-DCF-Solde 6 Trésor 4 DI 4 UNB-FASJEF-
BN 6 BCP 1 JORPB 1.